



Guy PAPILLON - James LESUEUR

Commissaires de Justice Associés
Répartiteur Saisie des Rémunérations
11, Boulevard de L'Europe - Valéry Giscard d'Estaing
91000 Evry-Courcouronnes
e-mail : papillon-lesueur@commissaire-justice.fr

Standard 01 60 77 64 40 Télécopie 01 60 77 97 60

Votre dossier sur www.papillon-lesueur.fr

SAS GENEDIS

93, avenue de Paris
91300 MASSY

A l'attention de Mme Delphine ZENOU

Evry - Courcouronnes le 29 mai 2026

Affaire GENEDIS

Vos Références Dépôt règlement jeu concours "LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 !"

N° de dossier étude 213657
Gestionnaire JL - 01,60,77,60,12

Monsieur le Directeur

Veillez trouver ci-joint le dépôt de règlement de jeu concours modifié.

Les modifications ont bien été prises en compte.

Votre bien dévoué



membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté
 Paiement par carte bancaire accepté à l'étude et par téléphone

Siret 309 575 934 000 34
TVA FR 53309575934
Banque 30002-06970-0000071344P-18
IBAN FR44 3000 2069 7000 0007 1344 P 18
BIC CRLYFRPP

Zone de Compétence
Signifier des actes - 75 - 77 - 89 - 91 - 93 - 94
Recouvrement - Exécution - 75 - 77 - 89 - 91 - 93 - 94
Constat - compétence Nationale

Guy PAPILLON
James LESUEUR

Commissaires
de Justice Associés
Répartiteur Saisie des
Rémunérations

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT DEUX MAI

11, Boulevard de l'Europe
Valéry Giscard d'Estaing

91000 Evry-Courcouronnes

Téléphone : 01.60.77.64.40
Télécopie : 01.60.77.97.60
papillon-lesueur@commissaire-justice.fr

À LA REQUÊTE DE :

S.A.S. GENEDIS, au capital de 3.660.000 €, immatriculée au RCS de CAEN sous le numero 345 130 512, dont le siège social est situé ZI route de Paris 14120 MONDEVILLE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Elisant domicile en mon Etude



Vous désirez régler
Référence Bancaire étude :
IBAN
FR44 3000 2069 7000 0007 1344 P 18
Code B.I.C
CRLYFRPP

LESQUELS M'EXPOSENT CE QUI SUIT :

- Que la société requérante organise un jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 !** », qui se déroulera du 28/05/2026 au 27/06/2026, dans les magasins Promocash participants dont la liste figure en annexe 1 ou via la plateforme de jeu dédiée ;
- Que ce jeu concours est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures détentrices d'une carte client dans un magasin Promocash établie en France métropolitaine, Corse comprise ;
- Qu'elle a le plus grand intérêt à me faire dépôt du règlement de ce jeu concours avant que celui-ci ne débute.

JL/22 MAI 2026
REFERENCES A RAPPELER:
MD:213657

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, Me James LESUEUR, Commissaire de Justice associé, membre de la SCP Guy PAPILLON James LESUEUR, titulaire d'un office de Commissaire de Justice près les tribunaux d'Evry dont le siège est 11 boulevard de l'Europe Valéry Giscard d'Estaing 91000 EVRY-COURCOURONNES

CERTIFIE AVOIR RECU CE JOUR DE LA SOCIETE REQUERANTE :

- Un règlement de jeu concours intitulé « **LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 !** », sur sept feuilles, comprenant douze articles, lequel est joint et annexé au présent acte ;
- Annexe 1 : liste des Magasins Participants, sur quatre feuilles, laquelle est jointe et annexée au présent acte.

COUT	
Droit Fixe	115,00 €
Transport	
Photos	
	115,00 €
TVA 20 %	<u>23,00 €</u>
	138,00 €
Taxe	
TOTAL	<u>138,00 €</u>

Ma mission étant terminée, je me retire et de ce qui précède, je dresse le présent PROCES-VERBAL-DE-CONSTAT sur douze feuilles, pour servir et valoir ce que de droit,

COUT : CENT TRENTE HUIT EUROS

Me James LESUEUR
Commissaire de justice
Commissaires de Justice

REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société GENEDIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.660.000 euros, dont le siège social se situe ZI Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 345 130 512 (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise un jeu (Ci-après le « Jeu ») intitulé « LE GRAND JEU 2 ! » du 28/05/2026 au 27/06/2026, Jeu **sans obligation d'achat** dans les magasins Promocash participants ci-après désignés « Magasins Participants ». La liste des Magasins Participants figure en annexe 1

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures détentrices d'une carte client dans un magasin Promocash participant, établies en France métropolitaine, Corse comprise (Ci-après le(s) « Participant(s) »).

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour participer au Jeu, le Participant doit, entre le 28/05/2026 et le 27/06/2026 :

- Etape 1 :

Flasher le QR code présent sur les supports dédiés au Jeu.

- Etape 2 :

Indiquer sur la plateforme de jeu son numéro de carte client Promocash, son adresse e-mail, son département, le nom du magasin Promocash où il est client.

Etape 3 : Valider sa participation au tirage au sort de la semaine en cliquant sur « je participe » pour tenter de gagner une des dotations du Jeu.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de toutes ses participations sur l'ensemble du Jeu.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Il y a :

- 5 gagnants pour la semaine du jeudi 28 mai au samedi 6 juin
- 5 gagnants pour la semaine du lundi 8 au samedi 13 juin
- 10 gagnants pour la semaine du lundi 15 au samedi 20 juin
- 30 gagnants pour la semaine du lundi 22 au samedi 27 juin,

Tous Magasins Participants confondus, soit 50 gagnants au total sur la durée du Jeu. Les gagnants de chaque semaine seront désignés par tirage au sort qui aura lieu le 1^{er} jour ouvré de la semaine suivante à 10h00 au siège de Carrefour, 93 avenue de Paris 91300 Massy.

Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



ARTICLE 6 : LES DOTATIONS

- pour la semaine du jeudi 28 mai au samedi 6 juin : 5 séjours sur mesure pour 2 personnes d'une valeur de 5000€. Réservation jusqu'au 31 décembre 2026 pour un séjour jusqu'au 31 août 2027
- pour la semaine du lundi 8 au samedi 13 juin : 5 bons d'achat de 750€ à valoir sur tout le rayon non alimentaire du 15 juin au 31 juillet 2026.
- pour la semaine du lundi 15 au samedi 20 juin : 10 cadeaux d'une valeur de 500€ à choisir parmi une sélection de cadeaux figurant en annexe 2
- pour la semaine du lundi 22 au samedi 27 juin : 30 bons d'achat de 250€ à valoir sur tout le magasin du 29 juin au 15 août 2026.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas, aux gagnants, de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

Les gagnants recevront un email de la Société organisatrice leur indiquant qu'ils ont remporté le lot et décrivant les conditions dans lesquelles la dotation sera remise.

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être ni cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

ARTICLE 8 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation écrite des gagnants afin d'utiliser gracieusement, à titre publicitaire autour de l'opération du Jeu, leurs nom, prénom et photographie, ainsi que leur voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78 et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/16 relatif à la protection



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Pour cela, il convient de remplir et signer l'autorisation de captation, de reproduction et de diffusion de photos renseigné en annexe ou sur tout autre support, pourvu que les termes et conditions soient strictement identiques.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

En tant que responsable du traitement, Carrefour France utilise vos données personnelles pour vous permettre de participer au tirage au sort pour tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu dans le cadre du Jeu.

Le participant indique sur le bulletin de participation son numéro de carte client Promocash et adresse e-mail.

La base légale de ce traitement est l'exécution du contrat.

Vos données personnelles sont conservées pour une durée de 3 mois à compter de la remise du lot. Elles seront conservées en archivage intermédiaire pour une durée de 5 ans à des fins de gestion d'un éventuel contentieux.

Les données collectées sont communiquées au service marketing de Promocash France et aux partenaires de Promocash France intervenant dans la gestion du Jeu.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, à la limitation du traitement et de formuler des directives sur le sort de vos données post-mortem.

Pour les exercer, vous pouvez écrire à l'adresse ci-dessous ou envoyer un courrier électronique à cette adresse votreaviscompte@promocash.com en indiquant votre nom, prénom et adresse email.

Groupe Carrefour - Promocash
Service communication – Jeu « vos charges, c'est cadeau ! »
93 Avenue de Paris – CS 15105
91342 Massy Cedex

En cas d'envoi postal, votre demande doit être signée et accompagnée de l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

ARTICLE 10 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être recherchée, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment dans les cas suivants :

- Si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé,
- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;

- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue ...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice,



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, au règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'écourter, proroger, reporter, modifier, interrompre, ou annuler le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 11 : REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Evry Cedex.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement à l'accueil de chaque Magasin Participant, ou sur le site Internet www.promocash.com.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE – RECLAMATION

12.1 La loi applicable au présent règlement est la loi française.

12.2 Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées aux adresses suivantes :

PROMOCASH
Direction Marketing
93 avenue de Paris
91300 MASSY

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du **courriel de confirmation** stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



Vous avez la possibilité d'adresser toute réclamation relative aux lots avant le 30/08/2026.

12.3 Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

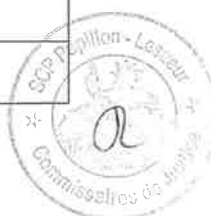


REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



Annexe 1 : liste des Magasins Participants :

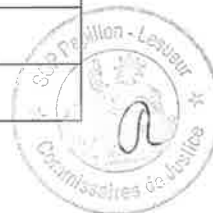
MAGASINS	
AGDE	LE LAMENTIN
AGEN	LE MANS
AIX EN PROVENCE	LE PONTET
AJACCIO	LE PUY EN VELAY
ALBI	LIBOURNE
ALENCON	LILLE
ALES	LIMOGES
ANGERS	LONS LE SAUNIER
ANGLET	LORIENT
ANGOULEME	LOURDES
ANNECY	LYON CHAMPAGNE
ANNEMASSE	LYON GERLAND
ANTONY	MACON
ARCACHON LA TESTE	MELUN
ARLES	MENDE
ARRAS	METZ
AUBAGNE	MILLAU
AUCH	MONT DE MARSAN
AURILLAC	MONTAUBAN
BARR	MONTCEAU LES MINES
BASTIA	MONTELMAR
BEAUVAIS	MONTLUCON



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



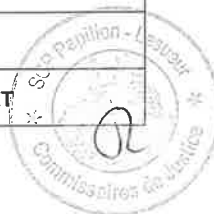
BELFORT	MONTPELLIER
BERGERAC	MORLAIX
BETHUNE	MORZINE
BEZIERS	MOULINS
BLOIS	MULHOUSE
BORDEAUX	NANCY
BOULOGNE	NANTES FEYDEAU
BOURG EN BRESSE	NANTES REZE
BOURG ST MAURICE	NARBONNE
BOURGOIN JALLIEU	NEVERS
BREST	NIMES
BRIVE LA GAILLARDE	ORLEANS
CAEN	PAMIERS
CARCASSONNE	PAU
CARCED - CHALLANS	PERIGUEUX
CARCED - COGNAC	PERPIGNAN
CARCED - LA ROCHE SUR YON	PONTARLIER
CARCED - NIORT	PONTIVY
CARCED - OLONNE SUR MER	QUIMPER
CARCED - ROCHEFORT SUR MER	RENNES
CARCED - ROYAN	ROANNE
CARCED - SAINTES	RODEZ
CASTRES	ROMANS SUR ISERE
CHALON	ROUEN
CHAMBERY (la motte servolex)	SAINT BRIEUC
CHARLEVILLE	SAINT DIE



REGLEMENT DE JEU
« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



CHARTRES	SAINT DIZIER
CHATEAUROUX	SAINT ETIENNE
CHATELLERAULT	SAINT LO
CHERBOURG	SAINT MALO
CHOLET	SAINT NAZAIRE - TRIGNAC
CLERMONT FERRAND	SAINT QUENTIN
COLMAR	SALAISE
DAX	SARLAT
DEAUVILLE	SARREBOURG
DIEPPE	SAUMUR
DIJON	SENS
DOUAI	SETE
DREUX	STRASBOURG
DUNKERQUE	THONVILLE
EVREUX	THONON
FORBACH	TOULON
FOUGERES	TOULOUSE
FREJUS	TOURS
GAP	VALENCE
GRASSE	VALENCIENNES
GRENOBLE	VANNES
GUERET	VENDOME
ISTRES	VESOUL
LA GUADELOUPE	VICHY
LA ROCHELLE	VILLEFRANCHE
LANNION	VILLENEUVE LOUBET



REGLEMENT DE JEU

« LE GRAND JEU TEMPS FORT 2 ! »



LAVAL	LOURDES
LE HAILLAN	VOIRON
LESPARRE-MEDOC	
LE HAVRE	

ANNEXE 2 : dotation au choix pour la semaine du lundi 15 au samedi 20 juin

<p>mogmix</p> <p>Robot multifonction XL</p> <p>Overmix robot multifonction avec le robot multifonction XL de Mogmix.</p> <p>Overmix robot multifonction avec le robot multifonction XL de Mogmix.</p> <p>Overmix robot multifonction avec le robot multifonction XL de Mogmix.</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>NARVAL</p> <p>Aspirateur robot Z ultra</p> <p>Narval Free Z Ultra, de nouvelle génération pour éliminer les tâches domestiques à distance.</p> <p>Narval Free Z Ultra, de nouvelle génération pour éliminer les tâches domestiques à distance.</p> <p>Narval Free Z Ultra, de nouvelle génération pour éliminer les tâches domestiques à distance.</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>ZAPA'</p> <p>Four à pizza gaz 40 cm + thermomètre PIANA SEDICI</p> <p>Plus grand, plus puissant !</p> <p>Plus grand, plus puissant !</p> <p>Plus grand, plus puissant !</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>PROFORM</p> <p>Tapis de course Sport</p> <p>Le fitness plus accessible et confortable au monde !</p> <p>Le fitness plus accessible et confortable au monde !</p> <p>Le fitness plus accessible et confortable au monde !</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>FRIGE ADOLP</p> <p>Plancha gaz 2 brûleurs Modern</p> <p>La plancha Série Moderne contient les essentiels d'une plancha : un design sobre et une utilisation optimale.</p> <p>La plancha Série Moderne contient les essentiels d'une plancha : un design sobre et une utilisation optimale.</p> <p>La plancha Série Moderne contient les essentiels d'une plancha : un design sobre et une utilisation optimale.</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>Red.Pizza</p> <p>Baby Foot</p> <p>Revenez l'ambiance des cafés avec le baby-foot FOOT de Red.Pizza, idéal pour un usage ludique et un design épatant.</p> <p>Revenez l'ambiance des cafés avec le baby-foot FOOT de Red.Pizza, idéal pour un usage ludique et un design épatant.</p> <p>Revenez l'ambiance des cafés avec le baby-foot FOOT de Red.Pizza, idéal pour un usage ludique et un design épatant.</p> <p>Prix : 500€</p>
<p>Sony</p> <p>Trottinette électrique Ninebot E3 pro E</p> <p>Le scooter électrique Segway Ninebot Ninebot E3 Pro E offre un confort et une stabilité pour une expérience de conduite optimale.</p> <p>Le scooter électrique Segway Ninebot Ninebot E3 Pro E offre un confort et une stabilité pour une expérience de conduite optimale.</p> <p>Le scooter électrique Segway Ninebot Ninebot E3 Pro E offre un confort et une stabilité pour une expérience de conduite optimale.</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>SONY</p> <p>Barre de son</p> <p>Plongez dans une expérience sonore époustouflante avec la BARRE DE SON SYSTEM S.</p> <p>Plongez dans une expérience sonore époustouflante avec la BARRE DE SON SYSTEM S.</p> <p>Plongez dans une expérience sonore époustouflante avec la BARRE DE SON SYSTEM S.</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>PHILIPS</p> <p>TV LED 139 cm 4K connectée</p> <p>Délecturer des moments mémorables en un instantané parfait avec la télévision PHILIPS LED 139 cm 4K connectée.</p> <p>Délecturer des moments mémorables en un instantané parfait avec la télévision PHILIPS LED 139 cm 4K connectée.</p> <p>Délecturer des moments mémorables en un instantané parfait avec la télévision PHILIPS LED 139 cm 4K connectée.</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>PHILIPS GIMI</p> <p>Ensemble son et image</p> <p>Le GIMI Elfin Flip est un projecteur portable basé sur la technologie de projection DLP avec une lampe lumineuse LED associée au casque audio Philips.</p> <p>Le GIMI Elfin Flip est un projecteur portable basé sur la technologie de projection DLP avec une lampe lumineuse LED associée au casque audio Philips.</p> <p>Le GIMI Elfin Flip est un projecteur portable basé sur la technologie de projection DLP avec une lampe lumineuse LED associée au casque audio Philips.</p> <p>Prix : 500€</p>	<p>Smeg</p> <p>Ensemble petit déjeuner</p> <p>Cet ensemble petit déjeuner Smeg associe une machine à expresso au design soigné et un grille-pain électrique dans des matériaux d'élégance parfaite entre style rétro et performance pour bien commencer la journée.</p> <p>Cet ensemble petit déjeuner Smeg associe une machine à expresso au design soigné et un grille-pain électrique dans des matériaux d'élégance parfaite entre style rétro et performance pour bien commencer la journée.</p> <p>Cet ensemble petit déjeuner Smeg associe une machine à expresso au design soigné et un grille-pain électrique dans des matériaux d'élégance parfaite entre style rétro et performance pour bien commencer la journée.</p> <p>Prix : 500€</p>	

